



Promulgation d'une nouvelle loi.

Par **antoinelebec**, le **26/06/2009 à 13:46**

Bonjour,rnrnVoilà mon problèmernrnJ'ai déposé un dossier de candidature auprès du "conseil de l'ordre des ..." pour avoir un agrément et exercer le métier. rnrnA l'époque, quand j'ai déposé mon dossier, ce dernier était conforme aux exigences et aux règles en vigueur, seulement, après un mois, la loi a changé, deux mois après, la commission a jugé mon dossier irrecevable et l'a rejeté pour le motif qu'il n'obéit pas aux nouvelles exigences.rnrnJe me demande si ce n'est pas anticonstitutionnel ce que la commission a fait, ma demande était bien formulée avant la nouvelle loi, si seulement la commission s'était réunie rapidement après le dépôt de mon dossier un avis favorable m'aurait été accordé sans problème.rnrnMerci